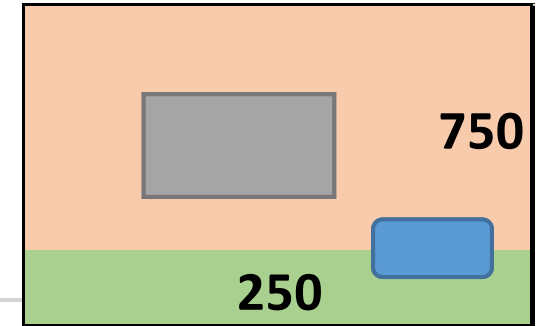




PGA – révision du plan d'affectation communal

dépôt dossier pour subvention étude:
délai au 31.7.2019 (prolongé au 31.8)

PGA – vision communale



EXEMPLE**	Vision communale	PGA actuel
Parcelle	1'000 m ²	1'000 m ²
Zone de verdure ** (<300m ²)	<u>250 m²</u>	
Disponibile pour CUS	750 m ²	
CUS 0,3	225 m²	300 m²
Réduction du droit de surface d'habitation	75 m²	
**chaque parcelle se calcule séparément		

Application			
Terrain 1'000 m2 <i>non</i> construit	225 m2		selon vision communale
Terrain 1'000 m2 construit		Effet	
- avec une surface habitable de	300 m2		aucun changement - max atteint
- avec une surface habitable de	250 m2		plus de possibilité d'agrandir
- avec une surface habitable de	180 m2		droit à 45 m2 supplémentaires